



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES-D'ARMO R

FORMULAIRE D'ÉVALUATION
DES INCIDENCES NATURA 2000
(Art R414-23 code de l'environnement)



Notice d'information

En application du droit européen, le décret n° 2010-365 du 09 avril 2010 a défini les activités soumises à évaluation d'incidences lors qu'elles se situaient sur des sites Natura 2000.

Ce décret est complété par des arrêtés préfectoraux : arrêté de la Préfecture de Région et arrêté de la Préfecture maritime de l'Atlantique.

Pour savoir si votre projet a lieu sur un site Natura 2000 ou à proximité,

Sur le site de la DREAL :

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map

Dans légende, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Nature et biodiversité » et décocher les autres zones protégées. Vous pouvez choisir comme fond de carte : l'IGN ou l'orthophoto (à partir de 1/25000^{ème}) selon l'échelle que vous choisissez. Vous pouvez zoomer sur la carte en choisissant la commune.

Sur le site du Géoportail :

<http://www.geoportail.fr/visu2D.do?ter=metropole>

Dans catalogue, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Sites protégés ». Vous pouvez choisir comme fond de carte entre l'IGN et la photographie aérienne.

1° Description du projet

Pour réaliser la cartographie, aidez-vous de ces sites internet.

2° Description du ou des sites Natura 2000 concernés

Pour cette partie, aidez-vous des sites internet présentés ci-dessus. Il est également préconisé de contacter l'opérateur Natura 2000 du ou des sites concernés.

Pour en savoir plus sur les sites Natura 2000,

Sur le site de la DREAL :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r94.html>

La légende de la carte vous indique si le site a été désigné Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux (1979) en Zone de protection spéciale (ZPS) et/ou au titre de la Directive Habitats (1992) en Zone spéciale de conservation (ZSC).

Pour information, ZPS + ZSC = Réseau européen Natura 2000

Sur la carte, vous pouvez accéder à la fiche correspondante au site Natura 2000 en cliquant dessus. Vous pourrez sur cette fiche télécharger le document d'objectifs du site (diagnostic et préconisations), trouver le nom de l'opérateur Natura 2000 lorsqu'il a été désigné.

Sur le site national Réseau Natura 2000 :

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/region/53/bretagne>

Des informations sur les habitats et espèces

3° Analyse des éventuelles incidences de la manifestation sur les habitats et espèces Pour remplir cette partie, il est préconisé de contacter l'opérateur Natura 2000 du ou des sites concernés. Veuillez trouver un exemple de tableau rempli sur les pages suivantes.

Contacts opérateurs Natura 2000 du département des Côtes-d'Armor

Dépt	N° SIC	N° ZPS	Dénomination du site	OPERATEUR	Adresse / contact
22, 56, 29	FR5300003		Complexe de l'est des Montagnes Noires		
22	FR5300007		Têtes des bassins versant du Blavet et de l'Hyères	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	Pôle de Callac – Parc d'activité de Kerguinou – 22160 Callac - Tel. 02 96 45 90 29
22	FR5300008		Rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz, Coat an Hay	Lannion Trégor Communauté	1 rue Monge - BP 10761 - 22307 LANNION Cedex - Tel. 02 96 05 09 00
22	FR5300009		Côte de granit rose - Sept Îles	Lannion Trégor Communauté	1 rue Monge - BP 10761 - 22307 LANNION Cedex - Tel. 02 96 05 09 00
		FR5310011	Côte de granit rose - Sept Îles		
22	FR5300010		Trégor Goëlo	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	11, rue de la Trinité –22200 GUINGAMP - Tel. 02 96 13 59 59
		FR5310070	Trégor Goëlo		
22	FR5300011		Cap d'Erquy, Cap Fréhel	Syndicat mixte – Grand site Cap d'Erquy Cap Fréhel	Rue Notre Dame - 22240 PLEVENON - Tel. 02 96 41 50 83
		FR5310095	Cap d'Erquy, Cap Fréhel		
22, 35	FR5300012		Baie de Lanceloux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint Malo et Dinard		
		FR5310052	Iles de la Colombière, de la Nellière et des haches		
22, 35	FR5300061		Estuaire de la Rance, Ilôts Notre Dame et Chevret	Dinan Agglomération	8, boulevard Simone Veil - CS 56 357 - 22106 DINAN Cedex – Tél :02 96 87 14 14
		FR5312002	Estuaire de la Rance, Ilôts Notre Dame et Chevret		
22, 56	FR5300035		Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis, gorge du Daoulas	Communauté de communes du Kreiz Breiz	BP 34 – 6 rue Joseph Penneec – 22110 ROSTRENEN – Tel.02 96 29 18 18
22	FR5300036		La Poterie	Lamballe Terre et Mer	41, rue Saint-Martin - 22404 LAMBALLE Cedex - Tel. 02 96 50 13 76
22	FR5300037		Forêt de Lorges, Landes de Lanfains, cimes de Kerchouan	Saint Brieuc Armor Agglomération	5, rue du 71 ^{ème} RI - 22000 SAINT BRIEUC – Tél.02 96 77 20 54
22	FR5300062		Étang du Moulin Neuf	Lannion Trégor Communauté	1 rue Monge - BP 10761 - 22307 LANNION Cedex - Tel. 02 96 05 09 00
22	FR5300066		Baie de Saint Brieuc – Est	Saint Brieuc Armor Agglomération	5, rue du 71 ^{ème} RI - 22000 SAINT BRIEUC – Tél.02 96 77 20 54
		FR5310050	Baie de Saint-Brieuc – Est		

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

Avant de remplir ce formulaire, lire attentivement la notice ci-avant qui vous apportera des liens internet et contacts pour faciliter votre démarche.

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet, en fonction des informations dont il dispose et à joindre au dossier déposé en Préfecture. Ce formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur le site natura 2000.

Si une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Coordonnées du service instructeur :

DDTM des Côtes-d'Armor
1, rue du Parc
BP 2256
22022 ST BRIEUC Cedex 1

Coordonnées du porteur de projet

Nom (personne physique ou morale) : **SARL LPG, M CHARPENTIER Pierre-Guillaume**

Adresse : **22 rue de la Latte, 22240 PLEVENON**

Téléphone : 06 47 99 73 75 Fax. :

Courriel : **lepetitgalet@gmail.com**

Nom du projet : **CREPERIE LE PETIT GALET**

ETAPE 1

Mon projet et NATURA 2000

1 - Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément de ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemples : canalisation d'eau, création d'un pont, manifestation sportive ou culturelle (à préciser : piétons, VTT...), mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc...).

Création d'un parking végétalisé de 8 places (places enherbées type prairie rustique) avec voie d'accès en sable et chaux pour une plus grande stabilité dans la pente avec la pluie et d'un cheminement piéton paysagé qui mène au restaurant en sable et chaux et traverses paysagères en chêne.

b. Localisation et cartographie

Joindre une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitives, chantier, accès) sur une photocopie de carte IGN au 1/25000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé : **22 rue de la Latte**

Nom de la (des) commune(s) : **PLEVENON**..... N° Département : **22**

Lieu-dit :

En site(s) Natura 2000 :

n° de site(s) : **FR 5310095 CAP D'ERQUY CAP FREHEL (DO)**

n° de site(s) : **FR 5300011 CAP D'ERQUY CAP FREHEL (DHFF)**

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A (m ou km) du site FR..... A

..... (m ou km) du site FR

c. Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

1-Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **300** (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

temporaire (ex : phase chantier)

< 100 m²

de 1 000 a < 10 000 m² (1 ha)

de 100 a <1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

permanente :

< 100 m²

de 1 000 a < 10 000 m² (1 ha)

de 100 a <1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

Surface totale :

< 100 m²

de 1 000 a < 10 000 m² (1 ha)

de 100 a <1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

2- Longueur (si linéaire impacte) : (m.)

3- Nombre de participants :..... Nombre de spectateurs :

4- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, balisage de manifestations, etc.).

Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention:

1- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

2- Durée précise si connue : (jours, mois) Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois de 1 an a < 5 ans 1 mois a < 1 an permanent

3- Période ou date précise si connue : **LE PARKING RETROUVERA UN ASPECT NATUREL PENDANT LA PERIODE HIVERNALE DE FERMETURE DU RESTAURANT CAR L'HERBE AUX EMPLACEMENTS NE SERA PLUS COUPEE**

(de tel mois a tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

- Printemps
 Ete

- Automne
 Hiver

4- Fréquence :

- unique
 chaque mois

- chaque année
 autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation génère des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Afin de ne pas provoquer un épuisement des sols par une exportation trop régulière, (et déjà perturbés par le tassement), il importe d'y réaliser une coupe de type mulching (sans exportation). La périphérie immédiate, peut bénéficier d'un traitement similaire. En recommandations, afin de compenser cet espace peu favorable, pour la faune comme la flore, il serait souhaitable, d'appliquer une gestion différenciée au reste de la parcelle. Développer le couvert de feuillus autochtone, et/ou fruitiers, comme gérer le reste de la parcelle en prairie de fauche (et/ou) fauche tardive, seraient de nature à concourir à ce résultat.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : (en TTC)
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 € de 20 000 € a < 100 000 € de 5 000 a < 20 000 € > a
100 000 €

2 - Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000eme ou au 1/50 000eme.

- Rejets dans le milieu aquatique
 Prélèvements d'eau
 Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)

Pistes de chantier, circulation

- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Déchets consécutifs à une manifestation (ex : signalétique, déchets plastique...)
- Piétinements
- Bruits

X Autres incidences : Gestion de type jardinée et parking, d'un espace initialement prairial, induisant une réduction de la faune, comme de la flore en présence. La présence régulière de public induit également une zone d'effarouchement pour les espèces les plus craintives. Néanmoins, ces perturbations au regard du contexte, et espèces en présence, sont d'ordre limitées et cantonnées à la parcelle.

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :

La conversion d'une portion limitée de prairie en parking (avec couvert de type pelouse avenir), répond à un besoin réel, sans incidence significative. L'impact se limite à l'espace aménagé. C'est l'approche globale de gestion de la parcelle, qui induit le plus d'incidence et est donc le périmètre à considérer.

.....

Conclusions ETAPE 1
<p>Cette zone d'influence se superpose t'elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.</p> <p><input type="checkbox"/> Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales »</p> <p>X Oui. Il est nécessaire de compléter les parties suivantes</p>

ETAPE 2

Incidences(s) potentielle(s) de mon projet

1- État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

2-1-1- USAGES des espaces terrestres ou marins :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- X** Prairie de pâturage / fauche (historique)
- Culture (à préciser) :
- Chasse
- Pêche
- Conchyliculture
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Sylviculture
- Plage / Dune

- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Construite (ex : parking) :
- Non naturelle (ex : dépôt) :
- Autre (préciser l'usage) : Conversion en parking et pelouse actuellement.....
- Aucun

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

2-1-2 - MILIEUX NATURELS ET ESPECES présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction des documents à votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Définitions :

Le Document d'Objectifs (DOCOB) définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COFIL). Il est validé par le préfet.

Espèce d'intérêt communautaire (Définition juridique) :

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Habitat naturel d'intérêt communautaire :

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signale par un * dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore »).

État de conservation :

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

TABLEAU MILIEUX NATURELS, PRESENTS SUR LA ZONE D'INFLUENCE :

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Pelouse		
	Pelouse semi-boisée		
	Lande		
	Autre :.Prairie (initial).....	X	Prairie de fauche probable (cartographie des habitats réalisée post modification)
Milieux forestiers	Forêt de résineux		
	Forêt de feuillus		
	Forêt mixte		
	Plantation		
	Autre :.....		
Milieux rocheux	Falaise		
	Affleurement rocheux		
	Grotte		
	Éboulis		
	Bloc		
	Autre :.....		
Zones humides	Fosse		
	Cours d'eau		
	Étang		
	Tourbière		
	Gravière		
	Prairie humide		
	Autre :.....		
Milieux littoraux marins et	Falaise et récif		
	Grotte		
	Herbier		
	Plage et banc de sable		
	Dune		
	Vasière		
	Lagune		
	Autre :.....		
Autre type de milieu	Tunnel		
	Autre :.....		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE, PRESENTES SUR LA ZONES D'INFLUENCE :

GROUPES D'Espèces	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Vipère péliade, couleuvre coronelle, orvet fragile	X	Présence possible mais peu probable au regard de la gestion opérée.
Crustacés			

Insectes			
	Lucane cerf-volant	X	Le maintien du bocage est favorable à cette espèce.
Mammifères marins			
Chiroptères	Espèces de types Rhinolophidés et Myotis notamment.	X	Habitats de chasse pour potentiellement 14 espèces recensées au titre de la DHFF (annexes 2 et 4). La généralisation du couvert herbacé, comme le maintien voir l'accroissement du couvert arboré sont de nature à favoriser le maintien des zones de chasses de ces espèces.
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

2- Incidences potentielles du projet

On pourra se référer au tableau de synthèse des incidences potentielles des différents types d'activités avec exemples.

Exemples : retournement de prairie, manifestation, sentier de randonnée, construction.....

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Réversible

Irréversible

La végétalisation prévue du parking, comme la végétalisation arborée autochtone et/ou fruitière pourrait offrir un plus pour le fonctionnement global environnemental de la zone.....

.....
.....
.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Réversible

Irréversible

Les principales espèces à enjeux associées à la zone sont nocturnes. En recommandation, une gestion différenciée de l'ensemble de la parcelle, en réduisant notamment le nombre de fauches sur certaines parties, serait profitable à l'ensemble des cohortes, particulièrement l'entomofaune et insectivores associés.

.....
.....

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Réversible

Irréversible

La situation future envisagée est plus favorable que l'actuelle, et les travaux sont envisagés hors période de reproduction.

.....
.....
.....

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés :

Non

Oui

A préciser :
.....
.....

Conclusions ETAPE 2

Le projet peut-il avoir des incidences probables sur le ou les sites Natura 2000 ?

Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales » Oui . Il est nécessaire de compléter la partie suivante

ETAPE 3
Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences potentielles identifiées (dégradation, perturbation ...)

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou supprimer les effets (ex : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives...)

- Exposé argumenté des mesures :

.....

.....
.....
.....
.....
.....

Conclusions générales

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le (les) site(s) Natura 2000.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :



- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il toujours susceptible d'avoir des incidences pendant ou après sa réalisation, ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Le projet ne pourra être autorisé que sous réserve de respecter des conditions particulières.

Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Plévenon	Signature :
Le (date) : 26/06/2023	 
Cachet :	
Nb : Rappel des pièces à joindre	

- Tous projets :
- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet - Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral... Projets impactant un site Natura 2000 :
- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence), si jugées nécessaires.

Zone d'influence du projet

Zone d'influence du projet:
Correspondante à un périmètre immédiat des travaux envisagés, et plus globalement à l'échelle de la parcelle, au regard de l'évolution d'usage

Limite du site Natura 2000

